

LÉVIS, Avril 1911.

VOL. XVII—N° 4

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison d'avril.—Le docteur John Buchanan.—La famille de Ramezay, (*suite*) — Bibliographie des ouvrages de Tempérance, etc., imprimés à Québec et à Lévis depuis l'établissement de l'imprimerie (1764) jusqu'à 1910, par le R. P. Hugolin, o. f. m. Etude historique et critique sur les actes du Frère Didace Pelletier, récollet, par le Fr Odoric-M., o. f. m.

PUBLICATIONS RÉCENTES

J.-P. Lefranc, *Catéchisme des caisses populaires, sociétés coopératives d'épargne et de crédit destiné à vulgariser l'idée de l'association coopérative.* Québec, 1911.

R. P. Couët, *Bas les Masques*, étude anti-maçonnique. Québec, 1911.

Vicomte Du Breil de Pontbriand, *Le dernier évêque français du Canada-français, Monseigneur de Pontbriand, 1740-1760.* Paris, Honoré Champion, éditeur.

Vers la Terre-Sainte, Notes de voyages, par M. Jos. A. L'Archevêque,—“La Croix,” 309, rue Saint-Paul, Montréal—1911—Prix : 1.25 franco. S'adresser à l'auteur, Coclagne, N. B.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVII

LEVIS—AVRIL 1911

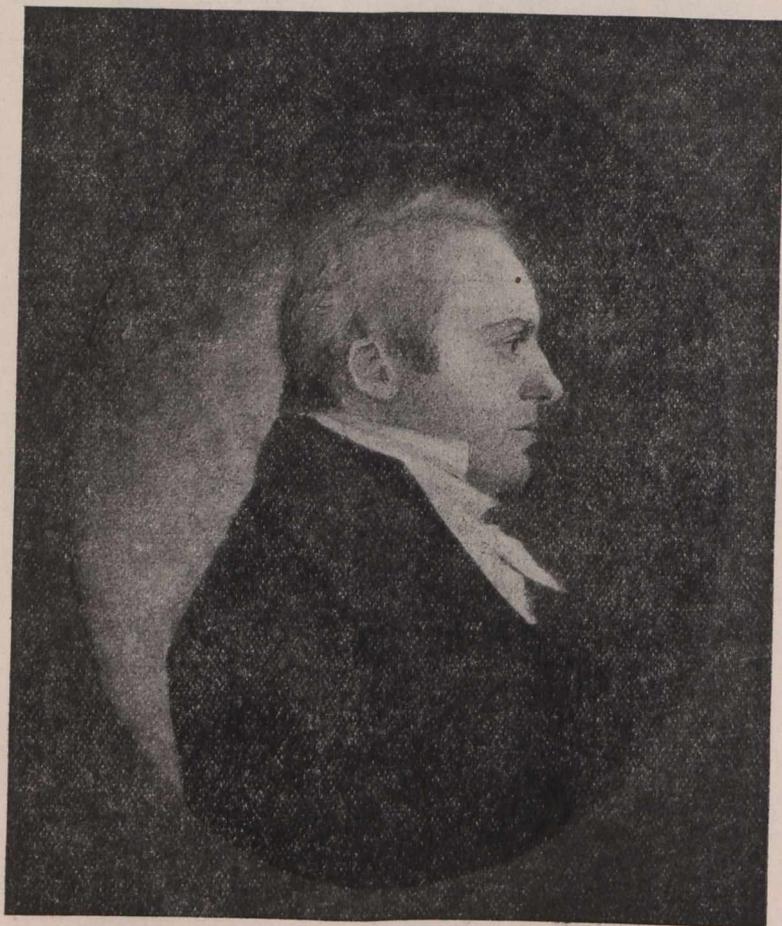
No. 4

LE DOCTEUR JOHN BUCHANAN

John Buchanan naquit en 1769 à Eccles Green, près Fintona, comté de Tyrone, en Irlande. Son père, Alexander Buchanan, descendait de William Buchanan, dernier "laird" de Blairvockie, en Ecosse.

John Buchanan étudia la médecine et, entrant dans l'armée, fut attaché comme chirurgien au service du fameux 49^{ème} régiment à pied. Il fut présent avec son régiment, commandé par le lieutenant-colonel Brock, plus tard Sir Isaac Brock, à l'attaque célèbre de Copenhague par lord Nelson le 2 avril 1801.

Au printemps de 1802, le 49^{ème} vint au Canada ; le Docteur Buchanan était dans l'état major du Lieut.-Col. Brock. Il fut en garnison à Montréal, York, Fort Georges, et enfin à Québec. Il était très intime avec Brock qui paraît l'avoir eu en haute estime. Le 19 février, 1804, Brock écrivait ainsi de Fort Georges : " La très grande attention que le Docteur Buchanan ne cesse de donner à ses devoirs depuis qu'il est attaché



LE DOCTEUR JOHN BUCHANAN

au 49^{ème} régiment et l'habilité professionnelle supérieure qu'il a montré posséder sans aucun doute et à plusieurs reprises, méritent que ses talents soient portés à la connaissance du général Hunter, ce que je vous prie de faire."

Le docteur Buchanan épousa premièrement Lucy Richardson, anglaise de naissance, qui vint avec lui au Canada. Ayant reçu l'ordre d'accompagner son régiment à Fort Georges, il fut obligé de laisser sa femme qui était en mauvaise santé à Trois-Rivières où peu après, le 25 novembre, 1803, elle mourut. Elle laissa trois enfants, 1. Alexander Buchanan, Q. C., de Montréal (1798-1851) 2. John, de L'Orignal, H. C., (1799-1837) et 3. Jane (1801-1870) qui épousa le capitaine William Hall.

Peu après cette perte le docteur Buchanan fut nommé chirurgien de l'état-major de la garnison de Québec, et parait s'y être établi pour de bon, ne tardant pas de s'y former une clientèle étendue. Il fut l'un des chirurgiens choisis pour l'examen de ceux qui se présentaient pour être licenciés médecins et chirurgiens, retenant ce poste jusqu'à sa mort.

Il épousa en secondes noces, le 14 février 1809, à Québec, Ursule, fille de Joseph-François Perrault, protonotaire de la Cour du Banc du Roi du district de Québec. Elle mourut en décembre de la même année, âgée de vingt-quatre ans.

M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, parlant de la mort de l'honorable Charles Tarieu de Lanaudière qui eut lieu pendant l'automne de l'année 1811, nous dit que le docteur Buchanan était ami de M. de Lanaudière.

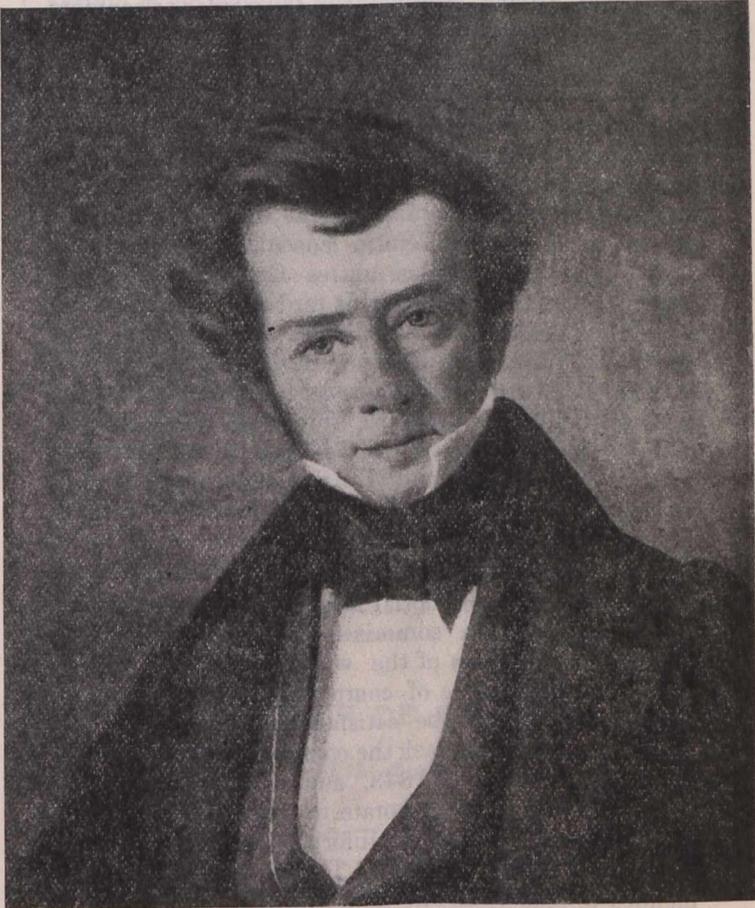
M. George W. Wrong, dans son livre intéressant, intitulé *A Canadian Manor and its Seigneurs*, donne le compte-rendu du Juge Bowen, (plus tard Juge-en-Chef) de l'identité du corps du capitaine Thomas Nairne, seigneur de Murray Bay, lequel étant

de service avec le 49^{ème} régiment, fut tué à la bataille de Chrysler's Farm, le 11 novembre 1813, et y fut enterré. Pendant le mois de janvier suivant son corps fut exhumé et transporté à Québec où les funérailles eurent lieu le 26 janvier 1814. "J'examinai le corps" dit Bowen en décrivant la scène macabre, "avec l'aide de mon ami Buchanan, et il ne peut y avoir le moindre doute de son identité." Cet ami Buchanan dont parle le juge Bowen était le docteur Buchanan avec qui il était très lié. Leurs familles furent alliés plus tard, par le mariage de Charlotte, fille du juge Bowen, avec Alexander Carlisle Buchanan, agent-en-chef d'Emigration, à Québec, dont la sœur Mary Ann avait alors épousé Alexander, le fils aîné du docteur Buchanan.

L'archevêché actuel de Québec occupe l'emplacement de sa maison, 17, rue du Parloir, qu'il acheta en 1811 et qui était voisine de celle de l'honorable François Baby.

Il mourut le 16 octobre 1815, à Québec, et la "Gazette de Québec" du jeudi 19 octobre 1815, contient l'annonce suivante : "Décédé lundi soir dernier, John Buchanan, Esq., dernièrement chirurgien de l'état-major de l'armée au Canada, et pendant plusieurs années l'un des membres les plus respectés de la profession médicale, ayant une des plus grandes clientèles de cette ville."

Son fils aîné Alexander Buchanan reçut son éducation à l'Académie du docteur Wilkie, à Québec, où parmi ses contemporains et compagnons de classe se trouvaient ceux qui plus tard devinrent le juge-en-chef Duval, le juge Black et le juge John S. McCord. Il étudia le droit dans le bureau de M. Andrew Stuart, avocat distingué, solliciteur-général du Bas-Canada de 1838 à 1840, et fut admis au barreau en 1819. Il se fixa à Montréal et en 1835 fut nommé Conseil du Roi, et la même année Commissaire pour déterminer avec le Commissaire du Haut-Canada la ligne frontière



ALEXANDER BUCHANAN, Q.C.

entre le Haut et Bas-Canada. Il présida la Commission nommée en 1838 pour s'enquérir des cas des prisonniers d'Etat retenus dans la prison de Montréal. De 1834 à 1841, il fut juge de la Cour des Requêtes pour le district de Montréal, les autres juges de cette Cour pour les districts de Québec et de Trois-Rivières étant respectivement MM. A. R. Hamel et P. B. Dumoulin. Il fut avocat de la Couronne à Montréal de 1840 à 1845. En 1842, il fut nommé président de la Commission pour s'enquérir de la Tenure Féodale et Seigneuriale dans le Bas-Canada, les autres Commissaires étant Joseph André Taschereau, plus tard Solliciteur-Général et juge de la Cour de Circuit, et James Smith, plus tard juge de la Cour Supérieure de Montréal. Le docteur W. B. Munro, professeur assistant de Gouvernement à l'Université Harvard, auteur de "*The Seignorial System in Canada*" et l'éditeur de "*Documents relating to the Seignorial Tenure in Canada*" dans lequel est donné en entier le Rapport de la Commission, dit :

"The first parliament of Canada gave the question of abolishing the seignorial system its earnest attention by appointing a commission of three to make a through investigation of the workings and to propose some practical scheme of compulsory commutation of tenure which would be satisfactory to seigniors and habitants alike. This task the commissioners promptly accomplished and in 1843, addressed the results to parliament and in an elaborate report containing much interesting and important information relating to the subject with which it dealt. This paper may be commended to readers as affording the most comprehensive and trustworthy outline of the seignorial system to be found in any official document prior to 1854. It contains some inaccuracies, and in some cases the attitude of the commissioners towards various incidents of the

system is not without obvious bias, but on the whole it is an able and illuminating state paper, and must have been a notable contribution to contemporary discussions of the subject.”

Il fut aussi membre de la Commission nommée en 1842 pour réviser et consolider les Actes et les Ordonnances du Bas Canada. Ses collègues étaient l'honorable C. R. Ogden, alors procureur-général, l'honorable Hughes Heney et feu G. W. Wickstead, Q. C., et M. F. G. Johnson était le secrétaire de la Commission. En 1851 il fit partie du Conseil du Barreau de Montréal. Il fut associé à différentes dates avec l'honorable James Stuart, plus tard juge-en-chef Sir James Stuart, baronet, avec le procureur-général, l'honorable Charles Richard Ogden, avec F. G. Johnson, plus tard Sir Francis Johnson, juge-en-chef de la Cour Supérieure, et avec Henry Ogden Andrews, Q. C. Il mourut en 1851, à Montréal. Un de ses fils fut feu l'honorable G. C. V. Buchanan, juge de la Cour Supérieure pour le district de Bedford.

LA FAMILLE DE RAMEZAY

(Suite et fin)

Acte de mariage de Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay

L'an mil sept cent vingt-huit ce six décembre avec la dispense accordée par Mr Boulard, Vicaire général de ce diocèse des trois bans ay marié monsieur Jean Bap-

tiste Nicolas Roch de Ramezay, écuyer Seigneur de la Gez fils de deffunt monsieur Claude de Ramezay, Gouverneur de Montréal et de dame Charlotte Denis, avec mademoiselle Louise de Godefroy de Tonnancourt, fille de monsieur René Godefroy Ecuier Seigneur de Tonnancour Lieutenant Général de la ville des Trois Rivières et de Dame Marguerite Ameau, et ne s'étant trouvé aucun empêchement légitime, nous soussigné prestre Recollet leur ay donné la bénédiction nuptiale après avoir reçu leur mutuel consentement avec les cérémonies prescrites par notre Mère la Ste Eglise, en présence des tesmoins qui ont signé conjointement avec nous, en foy de quoy j'ai signé les jour et an que dessus

De Ramezay
Louise Godefroy de Tonnancour
G. de Tonnancour
Manette de Tonnancour
Petit
Simonnet
Jo, de Tonnancour
frère Siméon Dupont Recollet
miss.

Acte de baptême de Louise de Godefroy de Tonnancour

Ce jourd'huy huictième de Mars de l'an mil sept six a été baptisée par Moy Louise de Godefroy, née du même jour, fille de René de Godefroy Ecuier Sieur de Tonnancour procureur du Roy et de Damoiselle Marguerite Ameau ses père et mère, le parein a été Jean Baptiste Courval et la mareine Mademoiselle Marguerite de Godefroy, en foi de quoi j'ai signé le jour et an que dessus. (Signé) F. Pierre le Poivre, Récollet Missionnaire Curé.

Acte de baptême de Charlotte-Marguerite de Ramezay

L'an mil sept cent vingt neuf le seize de novembre a été par moy soussigné prestre Recollect baptisée Charlotte Marguerite née du jour précédent fille de Jean-Baptiste Nicolas Roch de Ramezay Seigneur de la Grz Ecuyer et Lieutenant dans les troupes de la marine en ce pays et de Dame Louise Godefroy de Tonnancourt ses père et mère de légitime mariage, elle a eu pour parain René de Godefroy Ecuyer Sieur de Tonnancourt Lieutenant général de cette Jurisdiction, et pour maraine damoiselle Ursulle Godefroy de Tonnancourt, la sage-femme a été Mde Dupuis, laquelle a déclaré ne sçavoir escrire, les autres ont signé conjointement avec nous en foi de quoy j'ai signé les jour et an que dessus.

G. de Tonnancour

G. de Tonnancour

f. Augustin Quintal Recollet

faisant les fonctions curiales.

Acte de baptême de Claude Frs Roch de Ramezay

Le sixième aoust mil sept cent trente trois par nous soussigné prestre chanoine pénitentier de la Cathédrale de Québec, a été baptisé Claude François Roch, né le même jour du légitime mariage de Sr Jean Baptiste Nicolas Roch de Ramezay Capitaine d'une Compagnie du détachement de La marine et de Dame Louise Godefroy de Tonnancourt son Epouse, Le parain a été Messire François Josué de Beaucourt Chevalier de L'ordre militaire de St-Louis, Gouverneur de Montréal, et de Dame Marguerite Ameau, épouse de messire René Godefroy Ecuyer Seigneur de Tonnancourt Conseiller du Roy et son Lieutenant Général au siège de La juridiction Royale des Trois-Rivières, qui a tenu le dit enfant pour mon dit Sr De Beaucourt, qui ont avec nous signé sur le Registre déposé au greff.

p. Bernardin De Gannes Reclt.

**Acte de sépulture de Claude François Roch
de Ramezay**

L'an mil sept cent trente trois et ce dix-huit Aoust je soussigné ai donné la sépulture ecclésiastique au corps de Claude François Roch de Ramezay mort de cette nuit agé de douze jours comme il parait cy-dessus. En foy de quoy j'ai signé.—p. Nicolas Albert Couturier.

Acte de baptême de Pierre Roch de Ramezay

Ce dix-neuf de septembre de L'année mil sept cent trente six, Je soussigné supérieur des Recollets des Trois-Rivières et y faisant les fonctions curiales ay baptisé selon les cérémonies ordinaires de L'Eglise Pierre Roch né d'hier au soir sur les neuf heures fils de Jean Bte Nicolas Roch de Ramezay Ecuyer Capitaine d'une Compagnie du détachement de La Marine et de Dame Louise Godefroy de Tonnancour ses père et mère en légitime mariage : Le parain a été Messire Pierre Rigaud Marquis de Vaudreuil Chevalier de L'ordre militaire de St-Louis et Gouverneur de la Ville et colonie des Trois-Rivières, La maraine Dame Charlotte Fleury Deschambault veuve de feu Messire Le Verrier Lieutenant du Roy de Québec Lesquels pour foy du présent acte ont ainsi qu'il suit signé.

De Ramezay
Vaudreuil de Cavagnial
C. Fleury Leverrier
G. de Tonnancour
De La Barre
Chastelain
Leverrier
Godefroy Normanville
p. Nicolas Albert Couturier
F. Luc Hendrix Curé.

Acte de sépulture de Pierre Roch de Ramezay

Ce quatrième Décembre a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de feu Pierre Roch de Ramezay né depuis deux mois comme il appert par son Baptême et mort d'hier après midy. En foi de quoy nous avons signé les enfants de chœur et moy.

Rigaud
Jacques Dugué
Nicola Normanville
F. Nicolas Albert Couturier

Acte de baptême de Jos. Joachim de Ramezay

Ce dix-neuvième d'aoust de la présente année (1738) a été baptisé Joseph Joachim né de cette nuit vers une heure fils de Jean Baptiste Nicolas Roch, Ecuyer, Sieur de Ramezay Capitaine d'une Compagnie du détachement de la Marine, et de Dame Louise Godefroy de Tonnancour ses père et mère en légitime mariage ; Le parain a été Louis Joseph Godefroy Ecuyer Sieur De Tonnancour son oncle ; La maraine Dame Charlotte Chrestien De Vitray, lesquels avec le père du dit Enfant ont ainsi qu'il suit signé.

(Signé) Charlotte Chretien de Vitré
Marguerite Ameau de Tonnancour
De Ramezay
Rigaud
p. Nicolas Albert Couturier.

Acte de sépulture de Joseph Joachim de Ramezay

L'acte de baptême de Joseph-Joachim de Ramezay porte à la marge les mots suivants qui tiennent lieu d'acte de sépulture :—“ Mort et enterré le 28e du présent mois de la même année.

f. Nicolas Albert Couturier.

Acte de baptême de Louise-Hyacinthe de Ramezay

Ce jourd'huy dix-huitième du mois de Novembre de L'Année mil sept cent trente neuf ; je soussigné Prêtre Supérieur des Recollets, faisant les fonctions curiales dans cette ville, ay baptisé avec les cérémonies accoutumées Louise Hyacinthe née de ce jour, fille de Jean-Baptiste Nicolas Roch Ecuyer Sieur de Ramezay Capitaine d'une Compagnie du détachement de la Marine, et de Dame Louise Godefroy de Tonnancour ses père et mère en légitime mariage. Le Parain a été Louis Joseph Godefroy Ecuyer Sieur de Tonnancour subdélégué de Mgr l'Intendant, et la Maraine Damoiselle Marguerite de Ramezay sœur de la dite Enfant ; lesquels ont signé conjointement avec moi.

(Signé) G. de Tonnancour
Marguerite Charlot de Ramezay
De Ramezay
f. Clement Lefebvre.

Acte de sépulture de Louise-Hyacinthe de Ramezay

L'acte de baptême de Louise Hyacinthe de Ramezay porte à la marge les mots suivants qui tiennent lieu d'acte de sépulture :—Morte et enteriée dans le cimetière de cette paroisse le 8e Xbre 1739 par moy soussigné,

(Signé) f. Clement Lefebvre.

Acte de baptême de Jean-Baptiste de Ramezay

Le premier jour de l'an mil sept cent quarante trois a été baptisé par moy prêtre soussigné Jean-Baptiste né le dit jour de Monsieur Jean Baptiste Nicolas, écuyer, sieur de Ramezay, Capitaine Commandant le

détachement de la Marine et de Dame Godefroy de Tonancourt sa femme. Le parrain a été Monsieur Louis de la Corne lieutenant dans la marine. La marraine Angélique de Ramezay, lesquels ont signé avec moy.

(Signé) Louis La Corne
Angélique deramezay.
M. Gagnault, prêtre.

Acte de sépulture de Jean-Baptiste de Ramezay

Le onzième jour de Février mil sept cent quarante cinq a été inhumé dans la chapelle de St-Amable en cette église le corps de Jean Baptiste de Ramezay âgé d'environ deux ans fils de Mr Jean Baptiste Nicolas Roch de Ramezay, capitaine d'une Compagnie des troupes du détachement de la marine et de Dame Louise Godefroy de Tonancourt ses père et mère. Ont été presents M. Pagés prêtre, et Girard ecclésiastique qui ont signé.

(Signé) Girard
Pagés
Déat, prêtre.

Acte de mariage de Antoine-Joseph de Bellot et de Charlotte Marguerite de Ramezay

Le sept de mars mil sept cent cinquante huit vû la dispense des deux bancs et du temps prohibé du carême et de la publication du troisième ban de mariage accordés le trois du dit mois par Monseigneur l'évêque en faveur de Mr Antoine Joseph de Bellot écuyer capitaine d'infanterie au régiment de Guienne, fils de M. François de Bellot ccuyer seigneur de Seyousac et de dame Marguerite Chaupcatière de Chanterenne ses père et mère de la paroisse de Coubyeux diocèse de Saintes d'une part et de demoiselle Charlotte Margue-

rite de Ramezay écuyer chevalier de St-Louis major de la ville et gouvernement de Québec seigneur de Saurel et de dame Louise Godefroy de Tonnancour ses père et mère de cette paroisse d'autre part ne connaissant aucun empeschement au dit mariage nous curé de Québec soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par notre mère la Ste-Eglise et ce en présence de Monsieur de Ramezay père et de dame Louise Godefroy de Tonnancour mère de l'Epouse, de Jean Vallée et de Paul Bussiére soussignés ainsi que les époux ; lecture faite.

De Ramezay—Bellot—Charlotte Marguerite de Ramezay—Tonnancour de Ramezay—Jean Vallée—Paul Bussiére—J. F. Récher, curé.

BIBLIOGRAPHIE

des ouvrages concernant la Tempérance : livres, brochures, journaux, revues, feuilles, cartes, etc., imprimés à Québec et à Lévis depuis l'établissement de l'imprimerie [1764] jusqu'à 1910. Par le R. P. Hugolin, o. f. m.

(Suite)

[1907]

- 167.** Séance || Anti-Alcoolique || Donnée par la Ligue anti-alcoolique canadienne || avec le concours du R. P. Hugolin, Missionnaire de la Tempérance de || l'Institut canadien de Lévis || et du || Cercle Chevalier de Lévis || Dans la salle Notre-Dame de Lévis || Jeudi, le 25 avril 1907 || A 8.00 heures précises. || La Compagnie J. E. Mercier, Lévis. ||
-  Feuille volante in-8, blanche au verso.

Programme à peu près comme au numéro précédent.
Sus à l'alcool distribué au cours de la soirée.

[1907]

- 168.** Société || de || tempérance || Etablie à St-Sauveur le 2 décembre 1906 || Par Mgr L. N. Bégin, || Archevêque de Québec || Par ce signe † tu vaincras || Québec || A. G. Lachance, imprimeur || 141 rue Bédard || 1907 || 16 pp. in-18.

 Les pages 3 et 4 sont extraites d'un article paru dans

“ La Tempérance ” de mai 1906, intitulé *La société de tempérance*.—La Société de Saint-Sauveur comprend deux catégories : les tempérants, les abstinents. Pour tous le règlement diocésain s'applique intégralement, sauf la défense d'user de boisson pour les membres de la tempérance partielle, ceux-ci s'engageant seulement à n'user que modérément et à éviter l'intempérance. Réunions ordinaires : 1er vendredi du mois, 6 hrs. Réunions extraordinaires : 6 fois dans l'année. Le cérémonial de réception dans la Société est celui mis en usage par les Pères Franciscains. La plupart des cantiques sont tirés de la revue “ La tempérance. ” Une messe est dite à 5 heures le 1er vendredi de chaque mois, pour les membres de la société et pour leur famille.

[1907]

169. (S. t.) Certificat de tempérance que donnent les Pères Oblats de Québec. Au sommet, au coin de gauche, un saint Jean-Baptiste prêchant. Extrait du texte : “ Le bonheur possible sur la terre en dépend et le bonheur éternel du paradis en sera la récompense. ” *S. l. n. d.* (Québec, prob. 1907).
Feuille volante.

Nous avons vu une de ces feuilles signée par le père Lelièvre. Nous sommes heureux d'enregistrer ici le nom de ce zélé apôtre des ouvriers à Saint-Sauveur, qui a créé l'œuvre magnifique de l'heure d'adoration du premier vendredi du mois par les ouvriers.

Ces réunions du 1er vendredi, présidées par le R. P. Lelièvre, sont un spectacle on ne peut plus pittoresque et consolant. Deux mille ouvriers, au sortir de l'ouvrage le soir, encore en habits de travail, emplissent

l'église de Saint-Sauveur, et durant une heure, devant le très Saint Sacrement exposé, prient, chantent, écoutent avec avidité les avis et les exhortations du révérend père. Ceux qui ont vu ce spectacle ne l'oublient pas.

[1907]

170. (S. t.) Circulaire de Mgr l'Archevêque de Québec aux curés de l'archidiocèse en date du 1er décembre 1907. *S. l.* (Québec, Imp. le *Soleil*, 1907). Feuille vol. pt in-4, blanche au verso.

“La “Ligue antialcoolique de Québec” veut se transformer en la “Ligue antialcoolique de la Province de Québec.” En élargissant ainsi les cadres de son action, elle pourra exercer une somme de bien plus considérable.....

“Dans ce but, je vous prie de faire appel à tous vos paroissiens et de les engager fortement à signer avec vous, les deux requêtes qui vous sont transmises avec la présente.....”

Ces deux requêtes sont cataloguées ci-après.

[1907]

171. (S. t.) Requête “à l'honorable Président et à MM. les députés de la Chambre des Communes du Canada.” *S. l. n. d.* (Québec, Imp. le *Soleil*, 1907). 4 pp. pt in-fol., la première contenant la requête, les trois autres blanches pour les signatures.

Après quelques considérations sur la consommation excessive de l'alcool au Canada, la requête expose :

“ Nous avons constaté par la campagne que nous faisons depuis un an que le moyen le plus efficace, [pour réduire cette consommation], c’est l’enseignement anti-alcoolique..... Plusieurs excellents livres ont déjà été publiés, et il ne s’agit que de leur donner une circulation suffisante.

“ Nous venons donc demander qu’il soit pris des mesures pour aider cette circulation..... ”

[1907]

- 172.** (S. t.) Même requête “ à l’honorable Orateur et à MM. les députés de l’Assemblée Législative de Québec.” *S. n. l. d.* (Québec, Imp. le *Soleil*, 1907). 4 pp. pt in-fol., etc.

Ces requêtes se couvrirent de 200,000 signatures, mais n’eurent aucun résultat. Le Gouvernement fédéral répondit que la tempérance était du ressort des Gouvernements provinciaux, et le Gouvernement de Québec ne fit rien.

[1907]

- 173.** (S. t.) Formule d’inscription dans la Ligue antialcoolique de Québec, avec blanc pour signatures. *S. l. n. d.* (Québec, Imp. le *Soleil*, 1907). Feuille vol. pt in fol., blanche au verso.

Feuille transmise aux curés avec les requêtes des numéros précédents, et qui fut couverte de signatures.

[1907]

- 174.** (S. t.) Carte d’invitation de la Ligue antialcoolique de Québec pour une grande

démonstration antialcoolique. *S. l. n. d.*
(Le *Soleil*, Québec, 1907). 3½ × 4½ pcs.

“Vous êtes respectueusement invité d’assister à une grande démonstration antialcoolique qui aura lieu sous les auspices de la Ligue antialcoolique de Québec au Manège militaire, Grande Allée, le mardi, 24 septembre 1907, à 8 heures du soir.

Le Manège était rempli. Portèrent la parole l’hon-Juge F. Langelier, Mgr Bégin, Mgr Bruchési, l’hon L. P. Pelletier. — La Symphonie de Québec prêta son concours musical. — “Le Soleil” d’alors a publié un compte-rendu complet de cette grande démonstration. — Mgr Bruchési, dans son discours signala un fait très frappant et qui eut à cette époque quelque vogue dans la campagne antialcoolique. C’est le fait que dans la ville de Montréal, 100 boulangers suffisent pour donner le pain à tous les habitants, alors qu’il y a 450 buvettes pour les désaltérer, sans compter les centaines d’épiceries licenciées.

[1907]

175. L’Apôtre || de la || tempérance || Par
Laure Conan || Publié par la || Ligue Anti-
alcoolique Canadienne || Lévis, P. Q. [déc.
1907]. || 28 pp. in-32.

Courte biographie du père Matthew. Nous mentionnons à part ce tract de la série “Sus à l’alcool,” d’abord parce qu’il n’est pas sérié, puis parce qu’il est homogène et qu’il a un titre spécial, contrairement aux autres tracts de cette série. Laure Conan songea, vers cette époque, à publier également un opuscule de tempérance destiné aux femmes.

[1907]

176. Règlement || de tempérance || N.-D. de Portneuf || Québec, || F. N. Faber, imprimeur et libraire. || 1907 || 8 pp. in-32.

La tempérance fut établie à Portneuf à la suite de la retraite prêchée par le Père Géna, C. S. R., du 2 au 7 décembre 1907.

[1907]

177. L'ACTION SOCIALE. || Journal quotidien et hebdomadaire, publié à Québec. Organé de L' " Action sociale catholique. " Bureaux, 103, rue Sainte-Anne. Premier numéro, 21 décembre 1907.

L'Action Sociale a sa place marquée dans cette bibliographie. D'autres journaux ont lutté pour la tempérance, mais ç'a été pour eux une lutte occasionnelle, amenée par un fait particulier d'ordre local ou éventuel; et cette lutte antialcoolique, décidée à la fondation de *L'Action Sociale*, inscrite à son programme, est attachée à ses destinées; ce rôle, elle l'a poursuivi sans relâche, sur tous les terrains, et à côté de la lutte active, elle s'est en outre et constamment efforcée d'éveiller et de former l'opinion antialcoolique chez ses lecteurs. Nous pourrions compter sur les doigts de la main les numéros de *L'Action Sociale* où il n'y a pas un ou plusieurs écrits de tempérance. Cette feuille est véritablement comme le *Daily Witness* de Montréal, un journal de tempérance.

[1907]

178. Conférence anti-alcoolique || à St-Ambroise || le 30 décembre 1907 || à 7 heures

P.M. || *S. I.* (Québec, 1907). Carte d'admission.

Conférence dans l'église, avec projections, par les Pères Hugolin et Joachim, o. f. m.

[1908]

179. Conférence || sur || La Tempérance avec vues animées || au profit || de l'Eglise de N.-D. de la Garde || Québec || Dimanche 5 janvier 1908 à 7 h. P.M. || par le Rév. Père Hugolin, o. f. m. || *S. I.* (Québec, Chassé, 1908). Carte d'admission.

La conférence eut lieu dans l'église de N.-D.-de-la-Garde.

[1908]

180. L'alcoolisme, || voilà l'ennemi! || Conférence faite à Trois-Rivières, le 15 septembre 1907 || par || J.-Camille Pouliot, C.R., || avocat au Barreau de Québec. || Québec || Imprimé par La Cie de Publication "Le Soleil". || 1908 || 24 pp. in-8.—Dédicace de l'auteur à Sir Louis Jetté, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, l'un des patrons de la "Ligue antialcoolique de Québec."

[1908]

181. Société de tempérance || ou Ligue du || Sacré-Cœur de Jésus || pour les hommes et les jeunes gens || Etablie, à St-Calixte de Somerset || en 1889 || par le Rév. Père Hamon, jésuite || et || réorganisée en octobre 1907, || par le Rév. Père S. Proulx, jésuite || *S. l. n. d.* (Québec, Léger Brousseau, février 1908). 6 pp. (s. p.) in-8 oblong.

C'est la liste, publiée par le curé, M. l'abbé M. Vaillancourt, des membres de la Société de tempérance de sa paroisse. Il nous écrit à ce sujet, dans une lettre en date du 6 mars 1907 :

“ Je crois qu'il est bien que les membres de la Société se connaissent, surtout *dans le temps des licences*. Pour quelques-uns, c'est une gêne... pour d'autres, une protection. On y tient beaucoup, à preuve le désappointement de ceux dont le nom a été oublié. Il faut leur dire que ces oublis seront réparés. J'ai distribué, hier, à mes jeunes, 60 exemplaires de *Aux jeunes gens de la campagne*, dont vous connaissez l'auteur... j'en ai encore quarante pour les jeunes gens des rangs. On fait de son mieux, et le diable fait de son pire. Tout de même je remercie le Bon Dieu des résultats obtenus ici.”

Cette liste contient les noms de 323 membres.

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

(*A suivre*)

ETUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

Les actes du Frère Didace Pelletier

RÉCOLLET

(Suite)

Nous voyons, par exemple, le Père Joseph Denis remettre en France une copie des *Actes* à M. Du Belloy, docteur de Sorbonne. M. de Belmont, sulpicien de Montréal, dut aussi en recevoir un exemplaire, puisqu'il dit dans sa lettre déjà mentionnée : « j'ai heureusement retrouvé les papiers que le T. R. Père Commissaire m'a remis entre les mains touchant les informations de la sainte vie du bon serviteur de Dieu frère Didace. »

A quelle époque fut faite la copie que nous possédons des *Actes* du Frère Didace ? Nous allons répondre à cette question, et en y répondant nous dirons en même temps à qui elle fut adressée. Nous affirmons d'abord comme chose certaine que cette copie a été écrite entre 1720 et 1744 ; et si c'était en 1744, ce ne serait pas encore bien longtemps après la mort du Frère Didace, 44 ans seulement et 24 ans depuis l'envoi à Rome des procès-verbaux. Le Père Joseph Denis, qui eut la plus grande part dans la préparation de la cause de son pénitent, était décédé depuis 8 ans seulement.

Que la copie que nous possédons des *Actes* ait été écrite après 1720, rien de plus clair, puisqu'elle renferme une pièce datée de cette même année ; qu'elle n'ait pas été écrite après 1744, nous allons en établir la preuve d'a ès les suscriptions de la couverture des *Actes*.

On lit sur cette couverture : « A Monsieur Cliche Claude. » C'est le personnage à qui est adressée la copie. Remarquons de suite que ces mots : « A monsieur Cliche Claude » et « monsieur Marin à la basseville, » écrits sur la couverture des *Actes*, sont de la même main que le manuscrit lui-même.

Claude Cliche était un neveu du Frère Didace, étant le fils de Nicolas Cliche et de Madeleine Pelletier, sœur du serviteur de Dieu. Baptisé à Québec, le 28 juillet 1683, et portant le nom que son oncle avait lui-même reçu au baptême, Claude Cliche s'était marié à Québec une première fois, le 19 novembre 1709, avec Catherine Dunkin, une anglaise de la Nouvelle-Angleterre, dont il eut cinq enfants (1). Devenu veuf en octobre 1727, il épousa à Québec, le 3 janvier 1728, Marie-Joseph Dubois, née en 1699, fille de Jean Dubois et d'Anne Maillou, de Québec. Dix enfants naquirent de ce second mariage.

Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* ne donne point la date du décès de Claude Cliche. Cependant ce détail doit nous donner la date extrême après laquelle la copie des *Actes* n'a pu être faite, puisque étant adressée à monsieur Claude Cliche, ce n'est pas après sa mort qu'elle lui fut destinée. La Révérende Mère Saint-André, archiviste de l'Hôtel-Dieu de Québec, nous a fourni cette date avec d'autres

(1) Catherine Dunkin fut naturalisée française par lettres du roi, écrites « à Versailles au mois de mai, l'an de grâce ...1710. » Un peu plus de 80 autres individus, d'origine irlandaise et anglaise surtout, furent, par les mêmes lettres, naturalisés sujets du roi de France ; ils sont déclarés « faisant tous profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine. » Cf. *Registre des insinuations du Conseil-Supérieur de Québec*, vol. 3, fol. 41, verso, et suiv. *Archives du Parlement de Québec*. Au volume 4 des insinuations du Conseil-Supérieur, on trouve, fol. 9, quarante autres Anglais ou Irlandais naturalisés français, à la date de juin 1713.

renseignements utiles sur Claude Cliche. Celui-ci, de Charlesbourg, et ouvrier du chantier du roi, entra malade à l'Hôtel-Dieu, le 30 janvier 1744; il y mourut à l'âge de 59 ans, le 5 février suivant, et le lendemain il fut inhumé dans le cimetière des pauvres. De ce qui précède il découle que la copie des *Actes* adressée à Claude Cliche n'a pas été faite après 1744. Nous voilà donc limités dans nos recherches entre 1720 et 1744.

Il pourrait peut-être venir à l'esprit de quelque lecteur qu'il a bien pu exister un autre Claude Cliche que celui ci-dessus mentionné.

Il y a eu en effet une autre personne du même nom, le fils aîné du précédent, baptisé le 1er Septembre 1710. Après avoir étudié au collège des Jésuites de Québec, ce petit neveu du Frère Didace entra chez les Récollets, et, en son honneur certainement, changea son nom de Claude en celui de Didace, ce qui dut avoir lieu en 1725 ou 1736. (1) Après avoir suivi au couvent des Récollets de Québec, le cours de théologie, le Frère Didace Cliche reçut tous les Ordres sacrés, depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise, les 20, 22 et 23 septembre 1741, à la cathédrale, des mains de M^{gr} de Pontbriand. (2)

(1) Le Récollet Didace Cliche est étudiant en septembre 1737 au couvent de Québec; c'est ce qui ressort de la note suivante: « Je soussigné permets l'usage de ce présent livre au Frère Didace élève (ou clerc) Récollet, à condition de ne le donner ni prêter à aucune personne, fait à Québec ce 25e septembre 1737, fr. Cyprien Laladon Commissaire Provincial des Récollets.»

Cette note se trouve sur la partie intérieure de la couverture d'un livre intitulé: *L'Instruction des prêtres, tirée de l'Écriture Sainte, des Saints Pères et des Saints Docteurs de l'Église*, par Molina, Chartreux, Paris, J. B. Coignard, 1676.

Ce livre, devenu la propriété des R. R. P. P. Capucins de Limoilou, appartenait à la fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly. Il en fut ainsi pour plusieurs autres, tant séculiers que réguliers. La hâte apportée dans les ordinations s'explique par le grand manque de prêtres, et par le fait qu'il n'y avait

En supposant que la copie des *Actes* lui fut adressée, il en découlerait la conclusion, d'ailleurs très conforme à notre thèse, que cette copie aurait été faite avant 1735 ou 1736, car après ces dates Claude Cliche n'existe plus, mais seulement Didace Cliche, récollet. Que la copie des *Actes* lui ait été adressée, cela nous paraît très peu probable et même peu vraisemblable. Ce qui le paraîtrait beaucoup plus serait qu'à l'occasion de son entrée en Religion ou peut-être de son ordination à la prêtrise, Didace Cliche aurait fait faire une copie des *Actes* pour son père qui vivait encore. Rapprochons de cette assertion le fait que le texte qui sert de titre à la copie est de la main du Père Didace Cliche, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le fait que la copie des *Actes* aurait été adressée à Claude Cliche, fils, s'il était exact, n'aurait donc d'autre conséquence que de nous aider beaucoup à préciser la date à laquelle cette copie a été faite, puisqu'il prouverait qu'elle n'a pas été faite après 1735. Par ailleurs nous allons constater qu'il ne faut pas la faire remonter plus haut que 1728 ou même 1729.

La preuve de cette assertion nous la trouvons dans la présence, sur la couverture des *Actes*, du nom de « Monsieur Marin », domicilié « à la basse ville » de Québec. On ne trouve pas un seul Monsieur Marin domicilié à Québec avant 1729.

Nous avons consulté le recensement de 1681, le recensement nominal de la ville de Québec de 1716, publié

pas eu d'ordination au Canada depuis l'été de 1735. M^{sr} Dosquet était rentré en France à l'automne de cette année là. Son successeur M^{sr} Pourroy de l'Auberivière était arrivé à Québec le 7 août 1740 pour y mourir le 20 du même mois. M^{sr} de Pontbriand qui lui succéda avait pris possession de son siège depuis vingt jours seulement lorsqu'il conféra la tonsure au Père Didace Cliche.

à Québec en 1887, par l'abbé L. Beaudet, et dont l'original est aux archives de Notre-Dame de Québec, nous avons aussi examiné, aux archives du Parlement de Québec, les Actes de foy et hommage qui concernent Québec, et enfin le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de Tanguay. Aucune de ces sources ne nous a fait connaître un Monsieur Marin domicilié à Québec avant 1729. Cette année là, le 11 mai, Joseph Marin, journalier, fait baptiser à Québec son cinquième enfant, le précédent avait été baptisé à l'Assomption.

Joseph Marin, natif de Toulon, en Provence, fils de Louis Marin et de Thérèse Mérique, était passé à Québec, comme tous les colons, en venant de France, mais il semble bien qu'il n'y fit pas d'abord un long séjour. Le 13 avril 1722, ayant épousé à Québec Marguerite Vildé, il laissa la capitale pour se rendre à Montréal, d'où il passa ensuite à l'Assomption. Lors de son mariage Joseph Marin pouvait avoir vingt sept ans, puisque le recensement de 1744 lui donne cinquante ans, il était simple journalier. En 1728 ou au début de 1729, ⁽¹⁾ Joseph Marin descendit à Québec avec sa petite famille et s'y fixa pour toujours. *Le Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* ne donne pas la date de son décès; nous savons qu'il vivait encore en 1761. ⁽²⁾ Il était mort quand sa femme décéda, en 1785, à l'âge de 88 ans. ⁽³⁾

D'après les mêmes sources citées précédemment et

(1) Le 11 mai 1729, il fait baptiser à Québec Marguerite-Angélique; il en est de même jusqu'au dixième des enfants qui lui naquirent après celle-là.

(2) Registre paroissial de Notre-Dame de Québec—Mariage de Marie-Anne, sa fille, le 31 mars.

(3) Registre paroissial de Notre Dame de Québec—Sépulture de Marguerite Vidé 21 novembre.

surtout d'après le recensement nominal de Québec de 1744, (4) il paraît certain que cette famille Marin a été la seule de ce nom à Québec au moins jusqu'à la date de ce recensement qui fut fait en 1744.

Nous pouvons donc dire, après nous être rappelé que la copie des *Actes* n'a pas été faite après 1744, que nous sommes bien en présence du « Monsieur Marin » mentionné sur la couverture des *Actes*. Ce Monsieur Marin est dit, au même endroit des *Actes* « domicilié à la basse-ville ». C'est ce que confirme parfaitement le recensement de Québec, de 1744. En effet, dans ce recensement, parmi les personnes résidant à la basse-ville, nous trouvons « rue Champlain....Joseph Marin, 50 ans, journalier, Marguerite Vildé, 40 ans, » et leurs enfants. Voilà bien le « Monsieur Marin à la basse-ville, » tel que signalé sur la couverture du manuscrit des *Actes*. Rapprochons de ce détail ce que nous avons déjà dit que Joseph Marin, le premier de ce nom qui se soit fixé à Québec, s'est établi dans cette ville en 1728 ou au début de 1729, et concluons que la copie des *Actes* du Frère Didace portant l'adresse de « Monsieur Marin, à la basse-ville, » adresse écrite de la même main que le manuscrit, a du être faite après 1728. Nous avons déjà établi qu'elle n'a pu être faite après 1744, nous voilà donc limités entre les dates 1728 et 1744.

Nous aurions voulu préciser davantage ; pour cela, nous avons cherché, non plus la date à laquelle Joseph Marin se fixe à Québec, mais la date à laquelle il s'établit à la basse-ville de Québec ; nous avons parcouru

(4) «Etat ou recensement général de la paroisse de Québec du 18 septembre mil sept cent quarante quatre.....que jay fait faire pour me servir dans la conduite de la dite paroisse dont je suis chargé.» Le curé de Québec était alors M. André Joseph-Mathurin Jacrau.

les index des greffes des notaires de l'époque, et aucun renseignement n'est sorti de cet examen ; il est vrai que ce précieux détail pourrait bien se trouver dans les minutes de quatre ou cinq notaires dont les actes n'ont ni index ni répertoire.

Nous nous sommes aussi demandé pourquoi ce « Monsieur Marin » est mentionné sur la couverture des *Actes*. Nous n'avons découvert aucun lien de parenté entre sa famille et celle de Claude Cliche. Il nous est venu à l'idée que le copiste avait eu ordre de charger M. Marin de remettre le manuscrit à son destinataire, pour la raison que celui-ci demeurait peut-être alors en dehors de Québec. Claude Cliche travaillait en sa qualité de menuisier-charpentier à la construction des navires, c'était un ouvrier du chantier du roi, ainsi que nous l'avons déjà dit. Cette industrie fleurissait à Québec depuis 1730 ; le chantier était sur la rivière St-Charles, à quelques arpents du Palais de l'Intendant et proche de l'ermitage Saint-Roch, petite chapelle à l'usage des Récollets de Québec. (1) De ce fait, les ouvriers employés à ces travaux pouvaient trouver avantageux à plusieurs points de vue de résider hors la ville. Pour un motif probablement d'économie que l'on comprendra mieux plus loin, Claude Cliche, ainsi que nous l'a appris le registre des malades de l'Hôtel-Dieu, cité plus haut, alla demeurer à Charlesbourg. Dès lors notre supposition que le destinataire de la copie des *Actes* résidait hors de la ville et que Joseph Marin, journalier, employé peut-être pour servir au chantier, fut chargé de lui remettre le manuscrit, acquiert la certitude pour la première partie et une grande vraisemblance pour la seconde.

(1) Cf. La construction des vaisseaux sous le régime français Ignotus. *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 10, p. 179 et suiv.

Pour rendre notre hypothèse plus précise sinon plus vraisemblable, il importe de savoir en quelle année Claude Cliche quitta la ville pour la campagne. Claude Cliche s'était d'abord construit une maison, rue Sault-au-Matlot, sur un terrain acquis le 5 avril 1714. ⁽¹⁾ Pour payer les frais de cette acquisition et des constructions, il avait emprunté de Joseph Fleury de la Gorgendière, agent de la Compagnie des Indes, les fonds nécessaires malheureusement, ne parvenant pas à rembourser son emprunt, il dut vendre sa propriété, ce qu'il fit en 1734, le 1^{er} juillet ; ⁽²⁾ le lendemain il avait déménagé et demeurait sur la rue des Remparts. ⁽³⁾ Nous le retrouvons résidant encore à Québec en 1742, le 26 octobre, jour où il place son fils Noël, âgé de 12 ans, en service chez la veuve du sieur Antoine Magnan " pour lui servir en tout ce qui lui sera commandé d'honnête et de licite, jusques à l'âge de vingt ans accompli...s'obligeant la dite dame Magnan de le traiter doucement et de le faire instruire dans la religion catholique apostolique et romaine, le dit Cliche engageant son dit fils attendu qu'il n'est pas dans une situation à pouvoir lui donner l'éducation et l'entretien. " ⁽⁴⁾

Ce ne fut donc qu'après le mois d'octobre 1742 que

(1) Dubreuil, notaire, greffe de Québec. Le vendeur était Pedro Dassylva, dit Portugais, qui tenait lui-même ce terrain du Séminaire de Québec par concession du 15 septembre 1715, ainsi qu'il est dit dans l'acte de vente.

(2) Barolet, notaire, greffe de Québec. Les difficultés financières de Claude Cliche sont mentionnées dans cette vente ; le prix en reste aux mains des acquéreurs, qui deviennent les débiteurs de Fleury de la Gorgendière.

(3) C'est ce qui est expressément dit dans un acte de constitution de rente par Claude Cliche à Jean-Marie Dassylva, en date du 2 juillet, 1734. Barolet, notaire, greffe de Québec.

(4) Boisseau, notaire, greffe de Québec.

Claude Cliche alla demeurer à Charlesbourg (1) et ce serait donc à la fin de 1742 ou en 1743 que Marin lui aurait remis la copie des *Actes* ; mais cette dernière assertion ne repose que sur des conjectures.

* * *

Par qui a été écrite la copie des *Actes* conservée aux archives du Séminaire de Québec ? Si nous posons la question, c'est parce que le copiste n'a pas laissé sa signature au bas de son travail. Il n'existe qu'un seul moyen de répondre à cette question : étudier l'écriture et la comparer avec d'autres écritures du temps. L'écriture de la copie des *Actes* est belle et appliquée ; Ceux qui ont étudié cette écriture ont conclu, avec l'abbé H. Verreau, que ce document a été « transcrit de la belle main de nos anciens expéditionnaires français. » (2) Nous croyons pouvoir préciser davantage et même désigner par son nom le copiste des *Actes*.

Nous avons étudié cette écriture, nous l'avons comparée avec celle de plusieurs écrivains publics du temps, notaires, greffiers et autres employés publics dont les écritures sont conservées dans leurs minutes et dans les registres de la Prévôté de Québec et du Conseil Supérieur. Après un examen aussi sérieux que possible, nous pensons que l'auteur de la copie des *Actes* est Nicolas Boisseau, greffier de la Prévôté de Québec. Monsieur Philéas Gagnon, conservateur des Archives Judiciaires à Québec, à qui l'écriture de Nicolas Boisseau, est familière, appuie notre thèse, et son témoignage est de grande valeur.

(1) Claude Cliche étant mort le 5 février 1744, sa veuve Marie-Joseph Dubois ne tarda pas à revenir à Québec puis au mariage de Marie-Joseph Cliche, sa fille, le 4 mai 1744, la mère est dite domiciliée à Québec. Registre paroissial de Notre-Dame de Québec.

(2) Notes manuscrites, archives du séminaire de Québec.

Nicolas Boisseau, fils de Pierre Boisseau, ancien procureur au Parlement de Paris, vint au Canada en 1722 et fut employé aussitôt au greffe du Conseil Supérieur. Le 23 avril 1726, il fut nommé greffier de la Prévôté, charge qu'il exerça jusqu'en 1744; il fut aussi notaire de 1731 à 1744. Le 25 mars de cette année il devint greffier du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France. Nicolas Boisseau est mort à Québec le 9 février 1771, à l'âge de 71 ans et 2 mois et a été inhumé dans la chapelle du Séminaire. (1)

* * *

Abordons à présent la question la plus importante de toutes, savoir, la valeur historique de la copie des *Actes* du Frère Didace conservée au Séminaire de Québec.

Nous posons la thèse que cette copie a une valeur réelle, et que l'on peut légitimement et sûrement la donner comme document authentique. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

Et d'abord, après s'être rappelé que cette copie n'a pu être faite après 1744, qu'on étudie le contenu du manuscrit et on arrivera sans effort à cette conclusion, que ce manuscrit porte en lui-même des caractères qui ne permettent pas de douter de sa véracité historique. Nous disons bien véracité historique du manuscrit, et non conformité de la copie avec l'original; nous prouverons cette dernière en second lieu.

(1) *La famille Boisseau*, par P. G. Roy—Lévis, 1907. *Histoire du Notariat au Canada*, par J. Edmond Roy, Lévis, 1898, vol. 1er, pp. 355, 356.

FR. ODORIC-M., o. f. m.

(à suivre)

VIENNENT DE PARAÎTRE

Sainte-Anne de la Pocatière

1672-1910

PAR

N.-E. DIONNE

Prix : \$0.50.

Mgr de Forbin-Janson

SA VIE ET SON ŒUVRE

PAR

N.-E. DIONNE

Prix : \$0.50.

S'adresser à l'auteur, Bibliothèque de la
Législature, Québec.

VIENT DE PARAÎTRE :

Les Familles Descary, Descarries

DECARY et DECARY

PAR

E. Z. Massicotte

Tiré à cent exemplaires

Prix : \$3.00

S'adresser à M. Alphonse Décary, avocat,
chambre 414, Edifice Québec Bank, Montréal.
